

MAIRIE DE LOUHOSSOA - LUHUSOKO HERRIKO ETXEA
(Pyrénées-Atlantiques) 64250

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2024-0032

HERRIKO KONTSEILUKO DELIBEROA

Séance du 5 août 2024

Date convocation : 29/07/2024

Date d'affichage : 29/07/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le cinq août à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. HARRIET Jean Pierre, Maire.

2024eko agorrilaren 5an, Luhusoko Kontseilua bildu da HARRIET Jean Pierre auzapezaren lehendakaritzapean.

Etaient présents / Hor zirenak (11) : DUCLOS Bernadette, HARRIET Jean Pierre, HIRIART Alain, IRIART BONNECAZE Carole, LARRALDE Ximun, MEMBREDE Mathieu, MONGABURE Vincent ,ROUX Christine, SAINT ESTEBEN Marie, SAINT PIERRE Marie Claire, SAPPARRART Bertrand,: Conseillers.

Excusés / Barkatuak (4) : HAPETTE Maylis, OTHABURU Sébastien, URRUTY Chantal, VALLET Christophe,

Procurations (2): HAPETTE Maelys à Christine ROUX, VALLET Christophe à Marie-Claire SAINT PIERRE.

A été nommée secrétaire / Idazkaria izendatua dena : IRIART BONNECAZE Carole

OBJET : Amende de Police

Le Conseil Municipal souhaite dans ses travaux 2024, procéder à différents travaux :

- Construction d'un abris-bus à la salle Harri Xuri
- Aménagements relatifs à l'accessibilité aux transports pour les personnes handicapées
- Aménagement d'une aire d'arrêt à Menta
- Remise en état de la voirie à la suite d'intempéries pour maintenir un niveau de sécurité des usagers de la route Chemin Parpaleko Bordako Bidea
- Aménagements de sécurité (Pose de signalisation) en traverse d'agglomération sur la voirie communale

Ces travaux sont indispensables pour garantir la mise en service du nouveau réseau de transport en commun TXIK TXAK ainsi que pour maintenir la sécurité des routes.

Le Conseil municipal sollicite des aides du Conseil Départemental sur le programme « Amendes de Police ».

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membre présents : 11

Nombre de procurations : 2

Nombre de suffrage exprimés : 13

POUR : 13

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits. Ont signé au registre les membres présents. Pour extrait certifié conforme.

Louhossoa, le 20 août 2024,

Le MAIRE,

Jean Pierre HARRIET

